



Congés préavis locataire

Par **patou13**, le **09/07/2014** à **17:32**

Bonjour, ma nièce a reçu son préavis pour le logement qu'elle occupe, car son propriétaire le vend. Là, il veut qu'elle le quitte avant la fin de son préavis, car les nouveaux acquéreurs ne signeront que lorsque qu'elle ne sera plus dedans. Et aujourd'hui, on apprend qu'en fait les nouveaux propriétaires veulent faire des travaux (changement fenêtres, baignoire, etc) pour le relouer à la suite, et plus cher bien évidemment. Je voulais savoir si ma nièce a des droits ?
cordialement

Par **janus2fr**, le **10/07/2014** à **08:28**

Bonjour,
Bien entendu, votre nièce est en droit de rester dans le logement jusqu'au dernier jour du préavis du bailleur.